QUESTIONS DIVERSES AFFAIRE n° 34/8

OBJET: Acquisition, au titre de la ZIF, d'un terrain de 119 m2 cadastré section AH n°70, sis au bas de la Rivière (quai EST), appartenant à M. et Mme BERJOLA Henri Marcel, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée à cet effet, j'ai cru devoir exercer le droit de préemption de la Commune sur un terrain non bâti de 119 m2 cadastré section AH n°70, sis au bas de la Rivière, contigu à la propriété communale formant l'angle du Quai Est et de la ruelle Amelin.

Ce terrain, appartenant à M. et Mme BERJOLA Henri Marcel, a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 20.000 Francs, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir confirmer la décision prise, m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition de ce terrain et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapître 908 article 210 du Budget Communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VV. St Devis le 10 Juin 1981

Ple Priefet
Le Récrétaire Genéral

Aigné Didies Cultique

Paux Copie Contifié Centrons

Ple Prefet
Le chef els Bureau dell'ano

riqué: Jacques da corté